



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 7 - séance du 20 juin 2017

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2017
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. a) **Préavis municipal no 02/2017** relatif aux comptes 2016
b) Rapport de la commission de gestion
7. **Préavis municipal no 03/2017** relatif aux travaux de changement de chaudière dans l'ancien collège à Goumoens-le-Jux
8. **Préavis municipal no 04/2017** relatif :
a) au projet de construction d'un collège sur la parcelle RF 94, selon demande de l'ASIRE (vision 2020)
b) à la demande d'un crédit d'étude pris en charge par la Commune en vue d'intégrer d'autres services
9. Propositions individuelles
10. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun. Le délai minimum de convocation a été respecté. Il salue particulièrement les membres de l'ASIRE en les personnes de MM. Michel Jacquemet, Directeur, Daniel Leuba, Président du CODIR et Serge Savoy, membre du CODIR et Syndic de Poliez-Pittet. Il passe sans attendre la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Mesdames et Messieurs : Bezençon Bernard, Dumartheray Marc, Dutruy Nicolas, Glauser Michel, Masala Stéphanie, Mattenberger René se sont excusés. Membres présents : 29, le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président propose une modification de l'ordre du jour, soit l'ajout en point 9) élections

statutaires.

Le Syndic prend la parole et propose d'intervertir les points 6) et 8), ce qui permettrait de traiter tout d'abord le sujet du projet de construction d'un nouveau collège en début de séance étant donné que ces Messieurs de l'ASIRE sont présents et vont nous présenter leur stratégie.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2017

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 11 mai 2017 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque et le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sauf 2 abstentions.

4. Communications du bureau

Suite à l'élection le 11 juin dernier de M. Michel Vuerchoz, son assermentation en tant que nouveau Municipal, a eu lieu hier soir en début de séance de Municipalité. M. Vuerchoz participe ainsi aujourd'hui à son premier Conseil communal. Il est félicité pour son élection.

M. Michel Vuerchoz se présente en quelques mots et précise qu'il a repris les dicastères de son prédécesseur, M. Bernard Favre.

Le Président passe ensuite la parole à la Municipalité :

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic :

- Le chalet des chasseurs a pris feu il y a une dizaine de jours
- Le gros tilleul situé à Goumoens-le-Jux est tombé avant-hier soir (forte bise ces derniers jours)

M. Laurent Vulliamy :

- Le poste de gendarmerie mobile sera à nouveau stationné devant l'administration communale le 13 juillet prochain, en matinée. Cette information est affichée au pilier public et figure également sur le site communal.
- Le comptage des véhicules direction Villars-le-Terroir en face de la propriété de la famille Romanens a bel et bien été demandé par l'ASIRE/ Villars-le-Terroir. Nous n'avons pour l'instant pas connaissance des chiffres.

M. Benjamin Jaquier remarque que le tilleul de Goumoens-le-Jux était malade depuis quelque temps déjà et demande pourquoi des mesures n'ont pas été prises pour l'abattre ? La Municipalité par la voix de M. Millioud rétorque qu'elle savait dans quel état était l'arbre et qu'elle allait effectivement réagir prochainement.

6. **Préavis municipal no 04/2017** relatif :

- a) au projet de construction d'un collège sur la parcelle RF 94, selon demande de l'ASIRE (vision 2020)
- b) à la demande d'un crédit d'étude pris en charge par la Commune en vue d'intégrer d'autres services

En préambule à l'exposé du préavis no 04/2017, le Président passe la parole aux représentants de l'ASIRE pour la présentation de la « vision 2020 » et le rôle que la commune de Goumoëns pourrait jouer dans la planification de cette vision à longue échéance. MM. Jacquement, Leuba puis Savoy expliquent au moyen du rétroprojecteur les enjeux et les raisons pour lesquelles, stratégiquement et financièrement parlant, notre commune a été choisie pour la construction de nouveaux bâtiments scolaires.

La présentation papier est jointe au présent procès-verbal et fait partie intégrante de celui-ci.

Le Président donne la possibilité aux conseillers de poser des questions :

- M. Jean-Daniel Moix s'adresse à M. Leuba qui a évoqué un coût de fonctionnement de 19 Mios de francs et demande s'il est compris dans les Fr. 600.00 budgétisé par enfant ? M. Leuba répond par la positive, tout est compris dans ce montant.
- Mme Claudia Jaquier demande ce que l'on entend par développement démographique en ce qui concerne notre commune ? M. Leuba répond que le 1% d'augmentation concerne une vision régionale et que la courbe ascendante va ralentir au vu des nouvelles dispositions de la LAT notamment.

Le Président propose de passer au préavis et à la lecture des rapports de minorité et de majorité.

M. Roger Turin fait lecture du rapport de minorité qui conclut en demandant aux conseillers de refuser le projet de construction d'un collège sur la parcelle no 94 et de mandater la Municipalité pour l'étude d'une nouvelle zone à définir pour l'implantation d'un collège, d'une UAPE et d'un abri de protection civile. Les motivations du refus sont principalement la circulation, la sécurité des enfants et le manque de place de parcs dans les environs.

Le Président remercie M. Roger Turin pour la lecture de son rapport et sa disponibilité étant donné que sa nomination a été très tardive et a fait suite au désistement (pour raisons professionnelles) d'un membre désigné de la commission.

Il passe la parole à M. Lionel Bezençon pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc, composée également de M. Marc Dumartheray. La commission relève que c'est une opportunité pour notre commune de profiter de l'excavation du collège pour créer un abri PCi publique. Par contre, elle émet des réserves comme le mentionnait déjà le rapport de minorité, sur les problèmes de circulation et de places de parc. Dans ses conclusions, la commission recommande aux membres du Conseil d'accepter le préavis municipal.

Le Président ouvre la discussion. Il précise que le vote portera sur le rapport de minorité d'abord, puis sur celui de majorité.

- Mme Anne-Marie Romanens demande si la Municipalité a une autre idée pour un autre emplacement ? Le Syndic répond que le canton est devenu très restrictif en matière de surface d'assolément en parlant du terrain qui se situe quasiment en face de la propriété de

la famille Romanens. L'étude faite récemment démontre qu'un bâtiment scolaire peut très bien se faire sur la parcelle RF 94, il n'y a donc pas de raison que le canton autorise la construction sur une autre parcelle. Les démarches qui en découleraient seraient de longue haleine (PPA, etc.). D'autre part, le crédit d'étude demandé permettra à la Municipalité de se déterminer sur les meilleures solutions possibles (destruction du collège existant ? utilisation du bâti ?etc.).

- M. Pierre Turin déplore le cours délai d'étude donné à la commission ad'hoc.
- M. Roger Turin argumente et fait état de la perte de places de parc si le collège se construit sur la parcelle en question. Il y aura aussi les véhicules des enseignants ! D'autre part, sur une vision à long terme la commune aura peut-être besoin de cette parcelle pour faire autre chose...
- M. Bollini s'interroge sur les synergies en rapport aux bâtiments existants et notamment de la grande salle ? M. le Syndic rétorque que pour une salle de classe, il faut compter 3 périodes de gymnastique. Or, il est prévu 6 classes dans le projet. Si les salles de classe ne se trouvent pas aux abords de la salle de gymnastique, cela représente de nombreux déplacements d'élèves. M. Leuba ajoute que l'ASIRE s'est battue auprès du Canton pour obtenir des classes pour les 1-6 et pas seulement pour les 1-4.

Suivent quelques remarques par rapport à la possibilité de faire un parking sur la parcelle en face de la propriété de M. et Mme Romanens. Le Syndic rappelle à ce stade que le préavis porte notamment sur le crédit d'étude de l'implantation d'un collège et que les variantes, si le crédit est accordé, seront étudiées (abri, parking, etc.).

Après quelques prises de parole, notamment sur le fait que ce projet n'est pas « nouveau » et que finalement où que l'on construise il y aura de la circulation, M. Jean-Daniel Moix regrette, au nom de la COFIN, que l'on ait pas demandé leur avis sur le crédit d'étude !

Le Président rappelle les enjeux de la décision du Conseil communal de ce soir. M. Pierre Turin demande le vote à bulletin secret. La demande n'est pas soutenue par 1/5^{ème} des membres. Le Président met tout d'abord au vote le rapport de minorité : par 20 voix contre, 4 voix pour et 2 abstentions, le rapport est rejeté.

Il met ensuite au vote le rapport de majorité : par 23 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, il est accepté.

Par ce vote, le Conseil communal de Goumoëns décide :

- a) D'accepter la construction d'un collège sur la parcelle RF no 94 à Goumoens-la-Ville
- b) D'autoriser la Municipalité à financer, par le biais des liquidités courantes, l'étude d'un avant-projet à hauteur de Fr. 100'000.00 au maximum, du programme incluant une UAPE et un abri de protection civile. Charge à la Municipalité de signer une convention avec l'ASIRE pour participation aux frais du dit avant-projet.

M. Leuba remercie le Conseil communal de cette décision positive !

Le Président remercie les trois membres du CODIR de l'ASIRE qui quittent la salle des débats. Il propose de passer au point suivant de l'ordre du jour :

7. **Préavis municipal no 03/2017** relatif aux travaux de changement de la chaudière dans l'ancien collège à Goumoens-le-Jux

Les Conseillers ont reçu le préavis en question avec la convocation. L'installation de chauffage du bâtiment en question est obsolète et doit être remplacée d'ici au 31.08.2017 (mesure d'assainissement dictée par la Direction générale de l'environnement). Le préavis propose de remplacer l'installation existante par une chaudière à mazout à condensation de marque HOVAL. Coût global : Fr. 25'000.00.

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission ad'hoc, soit à Mme Claudia Jaquier pour la lecture de son rapport. La commission est composée également de MM. Rémy Favre et Alexandre Perusset. Après analyse des variantes, la commission ad'hoc constate que le fait de remplacer une chaudière à mazout par une autre chaudière à combustible fossile, sans limiter le gaspillage énergétique de ce bâtiment est difficilement défendable d'un point de vue écologique et éthique. En conclusion, la commission propose de refuser le préavis municipal tel que proposé et suggère aux Conseillers de prier la Municipalité de réaliser l'audit CECB+ et d'examiner l'ensemble des mesures d'assainissement à entreprendre pour un meilleur respect de l'environnement de cette installation de chaudière.

Le Président remercie Mme Claudia Jaquier pour la lecture du rapport. M. Jean-Pierre Millioud, Municipal, prend la parole afin de répondre aux questions soulevées par la commission :

- Le détail du coût des Fr. 25'000.00 de la variante 1 a été donné à la commission
- Comparatif économique : l'équivalence énergétique entre l'usage de pellets et le mazout a été démontré (coût quasi identique)
- Le rapport de la commission ne fait pas mention du fait que le bâtiment dont il est question est classé monument historique (catégorie 2), ce qui veut dire que si des travaux de plus grandes importances devaient être entrepris (par ex. isolation), nous devrions obtenir l'aval du Service des monuments historiques, ce qui n'est pas gagné d'avance et peut s'avérer fort coûteux.
- La Municipalité va se conformer à l'exigence d'un audit CECB+, démarche obligatoire depuis le 1^{er} janvier de cette année.

La Municipalité est consciente du probable déficit énergétique de cet immeuble mais propose la solution la moins chère (Fr. 25'000.00) étant donné que le résultat serait sans doute le même avec une solution plus coûteuse !

Le Président remercie le Municipal pour ses réponses et ouvre la discussion. M. Philippe Fontaine relève que si c'est un problème d'isolation, il faudrait prévoir des travaux. M. le Municipal répond que le Service des monuments historiques a effectué une visite l'automne dernier. La question était de savoir si la déperdition de chaleur était due à l'installation obsolète du chauffage ou non, mais en tous cas il n'a pas été pressenti une volonté quelconque du dit Service de soutenir des travaux d'une plus grande importance...

Suivent quelques remarques sur le fait que notre devoir est de penser aux générations futures par rapport au gaspillage d'une part et, d'autre part, sur le fait que si l'on investit pour une installation plus coûteuse, le résultat (température) sera le même.

Le Président propose de passer au vote le rapport de la commission : par 10 voix contre, 9 voix

pour et 9 abstentions, le rapport de la commission est rejeté.

Le préavis municipal est ensuite soumis au vote : par 12 voix pour, 9 voix contre et 5 abstentions, le préavis municipal est accepté. Le Conseil communal décide par conséquent :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs au remplacement de l'installation de chauffage sise à l'ancien collège de Goumoëns-le-Jux ;
 - D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 25'000.00 pour financer cet objet ;
 - De créer un compte d'investissement avec amortissements sur 5 ans (1^{er} amortissement 2017 : Fr. 5'000.00) et de financer cet investissement par les liquidités courantes.
8. **Préavis municipal no 02/2017** :
- a) relatif aux comptes 2016
 - b) rapport de la commission de gestion

Chaque conseiller a reçu le rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2016, ainsi que les comptes. Le Président propose de passer la parole à M. Daniel Freiermuth pour la lecture du rapport de la commission de gestion. Notons que le résultat de l'exercice 2016 boucle avec un bénéfice de Fr. 31'278.02. La CoGes fait quelques commentaires dans son rapport sur les comptes dont quelques points notamment :

- Elle réitère sa demande auprès de la Municipalité pour qu'elle évalue et planifie l'entretien de son réseau routier.
- Revient sur le fait que l'ancienne Municipalité d'Eclagnens aurait eu droit à un escompte et un rabais, non appliqués à l'époque, qui auraient pu être renégociés sur une facture de 2016.
- Elle réitère également sa demande en ce qui concerne le règlement sur la police des constructions qui n'a pas encore été unifié pour la seule commune de Goumoëns (actuellement il y a encore un règlement par localités). La CoGes demande donc à l'Exécutif de revoir ce règlement dans les meilleurs délais.
- Demande l'harmonisation des pratiques comptables, par exemple la valeur du patrimoine forestier des anciennes communes d'Eclagnens, de Goumoëns-le-Jux et de Goumoëns-la-Ville.
- Pense qu'il serait judicieux de revoir les tarifs appliqués à l'eau potable et aux eaux usées afin de coller au mieux à la réalité des coûts.

En conclusion, la commission de gestion prie les membres du Conseil communal d'accepter le bouclage des comptes communaux pour l'année 2016 tels que présentés par la Municipalité.

Le Président remercie la commission pour son rapport détaillé et ouvre la discussion. Le Syndic demande la parole au sujet du rapport de la CoGes et précise :

- a) La provision de Fr. 200'000.00 mentionnée en page 2 du rapport était déjà de ce même montant lors du précédent exercice (comptes 2015)
- b) Concernant le rabais de 5% et l'escompte de 2% qui n'ont pas été appliqués par l'entreprise Menetrey : le Syndic n'a pas vu de contrat qui stipulait précisément cet escompte et ce rabais...

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. Le Président propose de passer au vote les comptes 2016. Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité. Il remercie la Boursière pour son travail et salue sa

présence en rattrapant son oubli en début de séance, ainsi que la Municipalité pour la qualité de son rapport.

9. Elections statutaires

Le Président se représente volontiers pour une année supplémentaire. Il n'y a pas d'autre candidat. D'autre part, concernant la vice-présidence, les scrutateurs et scrutateurs-suppléants, il n'a reçu aucune démission. Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement selon l'art. 12 du Règlement du Conseil communal de Goumoëns. Chacun est donc réélu dans sa fonction, avec les applaudissements des conseillers en signe d'approbation.

10) Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

11) Divers

M. Lionel Bezençon relève que les récents aménagements faits à la déchèterie (passerelle notamment), n'ont pas été pensés en fonction des personnes à mobilité réduite. Mme Annie Marguerat, Municipale responsable a pris bonne note et tentera d'apporter des solutions. Elle propose de s'adresser au gardien de la déchèterie pour apporter l'aide nécessaire. M. Jean-Daniel Moix intervient et relève que l'employé actuel n'apporte pas une aide très active et efficace. Concernant les déchets toujours, Mme la Municipale ajoute qu'un tout ménage va bientôt être distribué dans les boîtes aux lettres, mentionnant, entre autres, que le composte ne doit pas contenir des aliments cuits mais uniquement des aliments crus.

M. Pierre Turin demande si le refuge détruit récemment par un incendie va être reconstruit ? M. le Syndic répond que la Municipalité n'a pas mis cet objet dans ses priorités. Il faut d'abord voir ce que l'ECA va nous attribuer. Il s'agira ensuite de savoir si l'on veut et si l'on peut reconstruire quelque chose à cet endroit. M. Marcel Staub conclut en disant que selon le garde forestier de l'époque de la rénovation du refuge, celui-ci peut être reconstruit en gardant la même surface.

M. Michel Schuler rappelle aux Conseillers que demain aura lieu la traditionnelle course des Ronge-Talons et que samedi c'est Marchâteau qui s'installe dans les jardins de l'EMS.

Le chapitre des divers étant épuisé, le Président remercie les conseillers pour le respect observé dans les différents débats très animés de ce soir et clôt la séance à 23h00, tout en rappelant que la prochaine séance est agendée au 25 octobre 2017.

Le Président:

La Secrétaire: